

**PROTOCOLE D'APPLICATION
DU CONTRAT D'AVENIR 2021-2027
EN MATIERE DE CULTURE ET DE PATRIMOINE**

Entre :

- L'Etat, représenté par Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Et

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Monsieur Renaud MUSELIER
Président du Conseil régional, dûment habilité par délibération n° 21-.....du.....juillet 2021 ;

Préambule

Le 5 janvier 2021, le Premier Ministre, Jean Castex, et le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, ont signé le Contrat d'avenir Provence-Alpes-Côte d'Azur 2021-2027. Un chapitre spécifique est consacré à la culture, pour un montant total d'engagement de 93,6 M€, à parité Etat-Région, sur la période 2021-2027.

L'Etat et la Région sont déterminés à effectuer une mise en œuvre rapide de ce Contrat, qui répond, à la fois, aux enjeux majeurs de développement de la région dans les années qui viennent et aux impératifs de la relance à la suite de la crise sanitaire et économique Covid-19.

Par ce premier Protocole d'application d'un montant total de 40,53 M€, ils souhaitent envoyer un signal fort à destination du monde culturel dans son ensemble dont les activités demeurent à l'arrêt depuis plusieurs mois.

Durant cette période de fermeture, les équipements structurants du territoire ont permis malgré tout aux artistes de continuer à répéter, à créer et à travailler et dans certains cas, de garder le lien avec leur public par l'intermédiaire de captation audiovisuelle.

La formation des artistes ou du public sont également des enjeux importants pour l'enracinement des pratiques artistiques au plus près des populations.

Enfin, l'émotion profonde ressentie par l'ensemble des Français démontre la force que revêt le patrimoine architectural dans l'imaginaire et l'identité collective. Riche d'une Histoire de plusieurs millénaires, notre région recèle de nombreux édifices qui méritent attention, restauration et valorisation.

Le présent protocole fait suite aux Conventions territoriales d'application avec les Départements et des EPCI, sur lesquelles la Région a donné un accord de principe sous réserve de l'accord de l'Etat, qu'il complète.

Article 1 : Objet du Protocole

L'Etat et la Région sont convenus de cofinancer les projets structurants suivants sur la période 2021-2027 :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Localisation	Coût (M€)	Intentions de financement Etat (M€)	Intentions de financement Région (M€)
Mesure 1	Grands événements culturels				
Ville de Marseille	Le ZEF	Marseille (13)	0,8	0,4 (relance)	0,4
Ville de Vitrolles	Rénovation du Stadium	Vitrolles (13)	0,6	0,3 (DSIL)	0,3
Ville de Nice	Le 109	Nice (06)	4,5	1,5	1,5 *
Association les Hivernales	CNDC Les Hivernales	Avignon (84)	1,2	0,3	0,3
Association Potes of the Top	Le TOP	Digne (04)	2,5	0,5	0,55
Mesure 2	Lecture publique				
Commune de Gap	Rénovation de la médiathèque	Gap (05)	1	0,35 (valorisation DGD)	0,35
Commune de Miramas	Extension de la Médiathèque d'Entressen	Bouches du Rhône (13)	0,95	0,32 (valorisation DGD)	0,32
Mesure 5	Patrimoine				
Plan cathédrales					
Commune de Carpentras	Cathédrale	Carpentras (84)	0,85	0,340	0,128
Commune de Cavaillon	Cathédrale Notre Dame et Saint Véran	Cavaillon (84)	4,5	1,8	1,8
Commune d'Orange	Cathédrale Notre Dame de Nazareth et de tous les Saints	Orange (84)	2	0,8	0,8
Commune d'Apt	Cathédrale Sainte Anne	Apt (84)	3	1,2	1,2
Commune de Senez	Cathédrale Notre Dame de l'Assomption	Senez (04)	2	0,8	0,8
Commune de Forcalquier	Cathédrale Notre Dame du Bourguet	Forcalquier (04)	2,3	0,146	0,246
Poursuite Précédent CPER					
Commune de Briançon	Fortifications Vauban	Briançon (05)	5,33	2,132	2,132
Eglises de la Roya	Églises et chapelles	Breil-sur-Roya, Saorge, Tende (06)	2	0,8	0,8
Commune de Saint-Maximin	Décor et mobilier de la basilique	Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (83)	0,84	0,336	0,336

Orange	Théâtre antique	Orange (84)	1,6	0,64	0,64
Département de Vaucluse	Palais des Papes : décors peints	Avignon (84)	0,44	0,176	0,176
Département de Vaucluse	Palais des Papes : études préalables et rénovation de la partie départementale	Avignon (84)	4,12	1,648	1,648
		Total	40,53	14,488	14,426
Pour mémoire, projets s'inscrivant au titre de la mesure 6 déjà votés dans le cadre de conventions territoriales					
Département des Alpes de Haute Provence	Requalification du site fortifié de Tournoux	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (04)	3,4	0,5	0,85
Département des Hautes Alpes	Cathédrale Notre Dame du Réal	Embrun (05)	3,15	0,5	0,79
Sous total projets déjà adoptés par la Région dans le cadre des conventions territoriales au titre de la priorité 6			6,55	1	1,64

*Pour la Région, sur le volet métropolitain (priorité IX)

Coût total des projets structurants : 40,53 M€

Financement Contrat d'avenir : 28,914 M€ (14,426 M€ Région + 14,488 M€ Etat)

Article 2 : Instruction des projets

Les projets structurants, mentionnés à l'article 1 du présent Protocole d'accord, devront être déposés pour instruction et engagement auprès des services de l'Etat et de la Région.

L'engagement sera réalisé sous réserve de la validation du dossier d'expertise et de la finalisation du plan de financement intégrant la participation des collectivités territoriales.

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue à compter de l'entrée en vigueur du présent Protocole.

Article 3 : date d'effet du Protocole

Le présent Protocole d'accord entrera en vigueur à compter de sa signature.

Fait à _____, le **01 OCT. 2021** en _____ exemplaires originaux.



Pour l'Etat
Christophe MIRMAND
Préfet de région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Pour la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Renaud MUSELIER
Président